

Assemblée générale annuelle de l'APLC 24 août 2025

Procès-verbal

1. Le président de l'APLC (Ricky Victor) a souhaité la bienvenue aux membres et a remercié les directeurs de l'APLC et de nombreuses autres personnes qui ont donné de leur temps à la santé et à la sécurité de nos lacs. Parmi les mentions spéciales, mentionnons Wayne Marcus, Dominique Malo et Lynn Wachman Inhaber.
2. Ricky a présenté l'ordre du jour pour approbation; elle a été appuyée par Barry Rishikof. Aucun ne s'y opposa.
3. Le président a invité Michel Doré à s'adresser aux membres au sujet d'une nouvelle initiative concernant les premiers répondants sur nos lacs. La formation et l'équipement sont financés par la Municipalité de Lantier. L'objectif est de former et de certifier les résidents bénévoles des lacs pour répondre à une urgence sur nos lacs, car le temps presse et les temps d'intervention du 911 sont en moyenne de 14 minutes à Lantier. Si vous êtes intéressé à faire du bénévolat pour ce programme, veuillez communiquer avec l'hôtel de ville et parler à Roxanne (819-326-2674).
4. Le président a soumis la liste suivante des administrateurs pour 2025-2026.
Ricky Victor (président)
Claire Kilgallen (secrétaire-trésorière)
Jeremy Becker (Communication)
Jack Weinstein (membres)
Barry Rishikof (Code de conduite-patrouilles)
Gerry Phillips (plongeurs)
Sammi Fabian (administrateur général)
Jacques Ferragne (administrateur général)
Phyllis Leibov (présidente sortante)
Aucune autre candidature n'a été présentée.
Le président demande l'approbation appuyée par Hélène Desjardins. Aucun ne s'y opposa.
5. Claire Kilgallen (secrétaire-trésorière) présente les états financiers au 31 décembre 2024. Le solde bancaire indiquait 22 696,95 \$, ce qui représente une augmentation de plus de 3000 \$ par rapport à l'exercice se terminant en 2023. Nos revenus ont totalisé plus de 5 200 \$ (soit environ 180 membres moins les frais bancaires). Nos dépenses d'un peu moins de 1900 \$ concernaient principalement le bateau APLC (accompagne les plongeurs), l'analyse de l'eau du lac et l'assurance. Les frais demeureront à 30 \$ par année pour 2026.
6. Jack Weinstein a rapporté qu'une fois de plus, nous terminerons l'année avec environ 180 membres payants, ce qui est similaire à l'année dernière. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2016 où nous n'avions que 85 membres payants.

7. Barry Rishikof a rapporté que les patrouilleurs du lac ont été sur le lac tous les samedis et dimanches pendant les mois d'été et ont fait rapport de leurs interventions. Ils ont eu plus de 100 interventions à ce jour. Environ 50% des contrôles sont liés à des infractions de Transports Canada (p. ex., enfants assis devant des seadoos, gilets de sauvetage manquants sur les kayaks, les planches à pagaie et les bateaux, etc.). Les 50% restants des interventions concernent les violations de notre code de conduite (p. ex., temps de calme, création d'un sillage dans les rivières, bateaux de sillage qui ne se trouvent pas dans la zone de sillage, ski et glissade sur tube trop près de la rive).

La plupart de leurs interventions ont été respectueuses et positives. Ils continuent de subir des interventions plus difficiles avec des plaisanciers qui hésitent à suivre le code de conduite, mais plutôt que d'accepter leur position, les patrouilleurs s'engagent à « maintenir la pression sur eux » pour essayer de les forcer à se conformer. L'objectif est de s'assurer que chaque utilisateur du lac comprend que nous faisons tous partie d'une même communauté.

Lors de l'AGA de l'an dernier, il a été décidé de mettre sur pied un comité pour trouver des solutions acceptables aux problèmes liés aux bateaux de sillage sur nos lacs. Le comité comprenait des propriétaires de bateaux de sillage, des propriétaires fonciers dans la zone de bateaux de sillage et d'autres membres concernés. Le comité s'est réuni en juin et a formulé les recommandations suivantes.

- Le comité a recommandé que 2 bouées soient installées au milieu entre les deux rives, allongeant la zone de sillage existante, mais encourageant les bateaux de sillage à rester au centre entre les deux bouées.
- Le comité a recommandé que les plaisanciers vident leurs ballasts dès que l'activité de wakeboard est terminée, ou dès que le wake-boat quitte la zone de wakeboard. En d'autres termes, tous les déplacements avec des bateaux de sillage dans les rivières ou des embarcations de plaisance en croisière, ou tirant une chambre à air ou un skieur à l'extérieur de la zone de sillage doivent être effectués avec des ballasts vides.

Ces recommandations ont été mises en œuvre cet été à titre expérimental et le consensus était que ces recommandations ont donné des résultats positifs.

Barry a proposé que la nouvelle zone de sillage soit modifiée de façon permanente sur notre carte et que le code de conduite existant soit accepté et mis à jour avec l'élément supplémentaire de vidange des ballasts dès que le bateau de sillage quitte la zone de sillage. Il a été appuyé par Brian Wiseman et adopté à l'unanimité.

8. Gerry Phillips a présenté les résultats des plongeurs (myriophylle à épi) de juin au 18 août. Les plongeurs ont enlevé 110 plantes à ce jour. Ces résultats sont très positifs par rapport aux années précédentes. L'année dernière, à la même date, nous avons enlevé 153 plants et en 2023 et 2022, nous avons 3000 plants à une date similaire. Sur les 110 plants enlevés à ce jour, 96 étaient situés dans l'ancienne zone d'aération (zone délimitée). Gerry a apporté des échantillons et des photos du myriophylle à épi qui ont été exposés aux membres curieux d'identifier ces plantes envahissantes. On rappelle aux membres qu'il y a des photos du myriophylle à épi sur notre site Web.
9. Ricky a signalé que l'analyse de l'eau du lac pour les matières fécales est prévue pour la fin août ou le début septembre.
Les résultats des échantillons prélevés (15 endroits) l'année dernière (septembre 2024) ont montré des lectures faibles ou acceptables pour les matières fécales. La qualité de l'eau a été jugée très bonne à excellente à tous les endroits. Ces résultats étaient semblables à ceux des années précédentes.
De plus, grâce à Wayne Marcus et Claire Kilgallen, nous avons fait preuve de diligence dans l'analyse de l'eau du lac (juin, juillet, août) selon les protocoles établis par le RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs (ministère de l'Environnement)). Lynn Wachman Inhaber (ancienne présidente de l'APLC) avait accepté d'étudier nos résultats lorsqu'ils seront publiés dans les prochains mois et d'en faire rapport aux membres.
10. Plusieurs questions ont été soulevées pendant la période des questions :
 - Ceux qui ont des fosses septiques scellées n'ont pas été admissibles au prix réduit de l'APLC. C'est plus que probablement dû au fait que l'équipement (camion) n'est pas le même et que les chiffres ne justifient donc pas un rabais sur volume. L'APLC (Claire Kilgallen) vérifiera avec ES360).
 - On nous a demandé si les utilisateurs du lac devraient s'inquiéter de l'amibe Naegleria (une amibe mangeuse de cerveaux qui prospère dans des eaux plus chaudes). Une vérification de suivi sur Internet a révélé qu'il n'y a jamais eu de cas documenté de cette amibe au Canada.
 - On s'est demandé si une vérification du rivage par la municipalité de Lantier avait été effectuée cet été. Ricky est en discussion avec la ville et espère accompagner la municipalité pour une visite en septembre sur les rives de nos lacs.
 - On nous a demandé si l'APLC pouvait demander à la Ville de Lantier le rapport d'étape de son projet de vérification de toutes les fosses septiques de la municipalité. Nous ferons la demande lors de notre réunion d'automne.
 - Une question a été soulevée au sujet de l'utilisation d'engrais dans la municipalité. Merci à Robin Cohen qui a fourni le lien suivant vers le

site Web de Lantier et le règlement approprié. Cela confirme la discussion selon laquelle la fertilisation des pelouses et des plantes est contrôlée et limitée au sein de la municipalité.

<https://lantier.quebec/reglements-a-caractere-environnemental/>

- Enfin, Murry Itscovitch nous a posé des questions sur la possibilité d'organiser une réunion des membres du lac, par exemple un rôti de maïs ou quelque chose de similaire. L'événement devrait être organisé par des membres intéressés de notre association. Ricky a indiqué que l'APLC prendrait en charge les coûts de l'événement (à condition qu'un budget détaillé soit soumis par les organisateurs et approuvé par les directeurs avant l'événement).

11. Ricky propose que la réunion soit levée. Appuyé par Jacques Ferragne.